

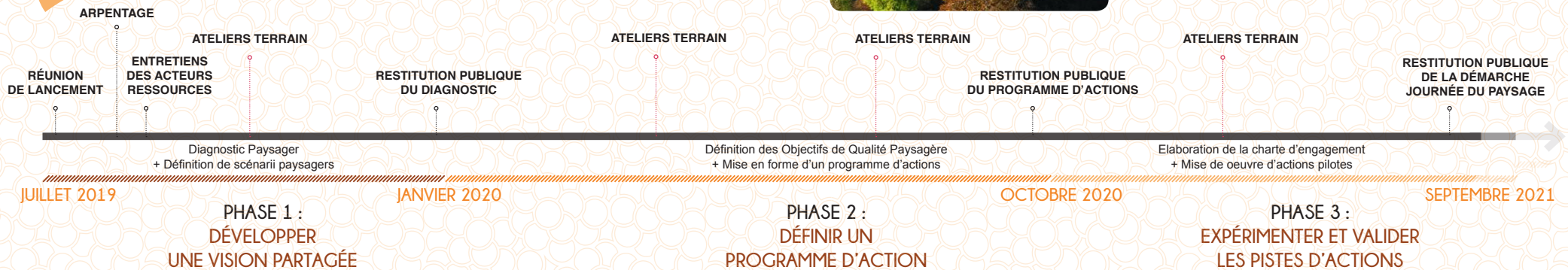
LE PLAN PAYSAGE, C'EST QUOI ?

Le territoire du Beaujolais a été **lauréat de l'appel à projets «Plan de Paysage»** du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire en 2018. Le périmètre concerné par la démarche comprend l'ensemble des **coteaux viticoles du Beaujolais** et couvre 61 communes.

Le **Plan Paysage** c'est :

- Un **outil** qui vise à anticiper l'évolution des paysages, valoriser la qualité du cadre de vie et permettre l'adaptation aux changements climatiques.
- Une **démarche concertée**, un temps de réflexion collective sur le devenir du Beaujolais. Divers ateliers participatifs permettront d'échanger entre élus, agriculteurs, viticulteurs, associations, professionnels et habitants.
- Un **document opérationnel** qui garantit la cohérence des interventions sur le territoire et définit les moyens d'agir pour préserver et valoriser la qualité des paysages.

LES TROIS PHASES



Diagnostic paysager partagé basé sur des temps de concertation et les diverses études déjà réalisées par les collectivités, identifie les structures paysagères* et les dynamiques actuelles du territoire et ses enjeux.

Objectifs de Qualité Paysagère déclinant les orientations que se fixe la collectivité pour la qualité de son cadre de vie. Il en découle la définition d'un programme d'actions à mettre en œuvre sur le territoire du Beaujolais.

Élaboration d'une charte permettant aux acteurs territoriaux, qui souhaitent développer des pistes d'actions, d'adhérer à la démarche. Ces actions sont développées avec les viticulteurs/collectifs tout au long de la démarche, et peuvent interagir avec les expérimentations en cours sur le territoire.

Les dynamiques agricoles et viticoles

Les milieux naturels et la biodiversité

LES QUATRE THÉMATIQUES

L'eau et les sols

L'urbanisme et le foncier

Le vignoble Beaujolais connaît des évolutions qui ont des impacts directs sur les paysages (friches, arrachages, restructurations, diversification, etc.)

Il est dorénavant primordial de répondre à cette situation tant pour le **cadre de vie** que pour **l'impact sur le paysage, vitrine du Beaujolais**.

LES ENJEUX SUR LE TERRITOIRE

Remobiliser les friches* viticoles

Accompagner l'évolution des pratiques agricoles et viticoles

Limiter le mitage* et les fortes pressions foncières

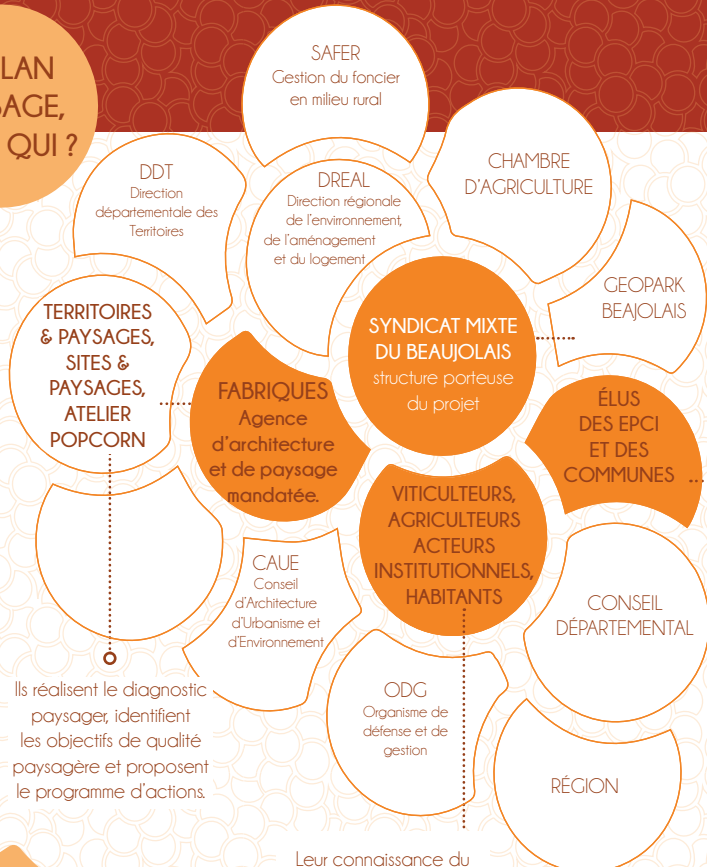
Valoriser le terroir, la cohérence et l'harmonie paysagère du Beaujolais

Intégrer la question de la gestion des eaux

Répondre au dérèglement climatique enclenché



LE PLAN PAYSAGE, C'EST QUI ?



A l'initiative du projet, ils sont parties prenantes de la démarche et seront les garants de la mise en oeuvre du programme d'actions.

Ils réalisent le diagnostic paysager, identifient les objectifs de qualité paysagère et proposent le programme d'actions.

Leur connaissance du territoire doit permettre une co-construction de scénarii d'avenir durables.

COMMENT PARTICIPER ?

Des **temps de concertation** rythmeront la démarche afin de vous permettre de contribuer à l'élaboration du Plan Paysage.

Des ateliers avec des acteurs ressources, des entretiens in situ, des échanges avec des élus, des événements sur le territoire pour aller à la rencontre des habitants, etc : autant de formes pour une concertation riche et variée.

Ces temps d'échanges et de co-construction permettront d'**enrichir le diagnostic** et la **recherche de solutions** jusqu'à la phase de mise en œuvre des actions.

Plan Paysage Beaujolais Informations, actualités et agenda

à retrouver sur le site planpaysage-beaujolais.fr ou en contactant cbrely@pays-beaujolais.com.

PLAN PAYSAGE
BEAUJOLAIS

Les évolutions naturelles, agricoles, urbaines et climatiques modifient et façonnent l'image du territoire. Afin d'anticiper ces mutations et de valoriser la qualité paysagère du Beaujolais, un Plan de Paysage a été lancé. Le but de cette démarche est de rassembler élus, professionnels et habitants pour partager une vision et des objectifs communs pour le devenir du territoire.

Le Plan Paysage est porté par le Syndicat Mixte du Beaujolais pour une durée de deux ans et se concrétisera par la mise en œuvre d'un plan d'actions partagé et inscrit dans les différentes politiques publiques.

Cette démarche s'appuie sur les documents existants et s'intègre aux actions menées sur le territoire du Beaujolais.

